

Prise de position «Ancrer dans la législation une éducation exempte de violence!»

«Une gifle n'a encore jamais fait de mal à un enfant!» C'est ce que pensent aujourd'hui encore la majorité des adultes et des parents en Suisse. Les effets négatifs des châtiments corporels sur le développement des enfants sont clairement documentés par des études. Les châtiments corporels continuent néanmoins d'être un phénomène répandu en Suisse. Des instances internationales épinglent régulièrement la Suisse, car elle n'a pas inscrit expressément dans la loi le droit de l'enfant à une éducation sans violence. Des études réalisées dans divers pays européens montrent qu'une loi appropriée conduit à un recul notable de la violence dans l'éducation si elle est associée à des campagnes de sensibilisation et d'information. Protection de l'enfance Suisse fournit des arguments et des faits pour la discussion.

-

[Arguments en faveur d'un droit à une éducation sans violence](#)

-

[Position éducation exempte de la violence - Version succincte](#)

-

[Position éducation exempte de la violence - Document de base](#)

L'utilisation des textes ou des extraits de textes n'est autorisée qu'avec mention des sources. Les citations empruntées au matériel de Protection de l'enfance Suisse doivent avoir obtenu au préalable notre accord.

